

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 114

07/12/2023



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65

Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

1 – Modification du temps de travail : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé la modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire. Il s'agit d'une demande de l'agent concerné qui souhaite consacrer plus de temps à sa famille et à l'éducation de ses enfants. Ainsi, le poste d'agent polyvalent destiné aux écoles et à l'entretien des bâtiments communaux passera de 28 h à 20 h hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2024.

2 – Attribution de subventions : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement de deux subventions : 150 € aux Conscrits 2005 pour l'organisation des fêtes patronales et 400 € au Vélo Club Nayais pour l'organisation de l'épreuve « le Prix de l'Avenir » organisée le 10 septembre 2023.

3 – Modification des statuts de la CCPN : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour la mise à jour de l'adresse de son siège social au 250 rue Monplaisir à Bénéjacq.

4 – Créances éteintes : adopté à l'unanimité

La trésorerie de Nay a transmis à la commune d'Asson une liste de créances éteintes qui correspondent à des loyers impayés sur l'exercice 2022 et 2023. La créance d'un montant de 2 296 € résultant d'une décision d'effacement de la dette par la commission de surendettement, s'impose à la commune.

A vos agendas...

- **Du 14 au 28 décembre 2023** : consultation du public sur les zones d'accélération des énergies renouvelables
- **16 décembre 2023** : distribution des sacs poubelles (en mairie, de 9h30 à 11h30)
- **3 janvier 2024** : après-midi « jeux de société » en famille, par Asson Animation
- **10 janvier 2024** : atelier « Yoga du rire », par Asson Animation
- **13 janvier 2024** : atelier « Peinture sur porcelaine », par Asson Animation
- **20 janvier 2024** : atelier écriture créative « Les plumes Béarnaises », par Asson Animation
- **Du 8 au 22 janvier 2024** : exposition présentant le futur espace culturel du Pays de Nay (en mairie, aux heures d'ouverture)
- **Mardi 23 janvier 2024** : Don du Sang, salle de l'Isarce, de 15h30 à 19h

5 – Décisions modificatives n° 2 et 3 : adopté à l'unanimité

Il est proposé de redéfinir la répartition du budget pour permettre l'intégration de frais d'études et le reclassement de certaines immobilisations, à la demande du percepteur. Il s'agit d'une opération d'ordre d'un montant total de 82 192,38 € qui ne change en rien l'équilibre global du budget.

D'autre part, plusieurs virements de crédits sont nécessaires pour permettre le paiement de certaines dépenses qui avaient été sous-estimées lors de la préparation budgétaire : 4 517 € pour un rappel de cotisations URSSAF, 1 296 € pour les créances éteintes (en lien avec le point précédent), 12 036 € pour des frais de gestion au TE64 (frais de gestion liés aux travaux d'électrification rurale), 992 € pour la contribution à l'ONF, 2 500 € pour les intérêts de la ligne de trésorerie et 250 € pour l'augmentation des intérêts de certains prêts à taux variable. Cela représente environ 21 590 € qui seront alimentés par un virement depuis l'article 615231 (011) du budget de fonctionnement.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023 (suite)

6 – Demande de subvention pour le projet photovoltaïque : adopté à l'unanimité

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente Jean Labarrère, une subvention de l'Etat a été accordée pour le renforcement de la charpente, le désamiantage et l'isolation au titre de la dotation 2022. Afin de bénéficier d'un maximum de financements, une autre demande de subvention va être déposée au titre de la dotation 2023 pour la pose des panneaux photovoltaïques et les travaux annexes (mise aux normes électriques, travaux sur les radiateurs gaz défectueux...). Ces travaux sont estimés à 355 000 € HT. En complément des aides de l'Etat (DETR), une demande de subvention auprès du Département va également être déposée. Le financement de cette opération sera complété par un emprunt qui devraient être amorti en 20 ans grâce à l'autoconsommation et la vente d'électricité. En effet, l'électricité produite servira pour les besoins de la salle polyvalente mais permettra également de payer les factures d'électricité des autres bâtiments publics. C'est ce qu'on appelle de l'autoconsommation collective. En cela, Asson sera la première commune du Béarn à proposer un tel projet.

Les travaux devraient démarrer par la salle de sport à la fin de la saison de hand (autour du 10 juin 2024) et se terminer par la salle de l'Isarce fin novembre 2024. Bien entendu, les utilisateurs de ces salles seront informés dès que le planning des travaux aura été définitivement arrêté.

7 – Ouverture de la concertation pour les zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE n° 1) : adopté à l'unanimité

La mairie lance une consultation du public concernant les zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables. Il s'agit d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir prioritairement des

équipements d'énergie renouvelable (solaire, biogaz, hydroélectricité, géothermie...). Ainsi, les porteurs de projets situés dans les zones identifiées devraient bénéficier de procédures administratives allégées et pourraient être soutenus financièrement. Les pièces du dossier (présentation, textes réglementaires, données chiffrées, zonages prévus) seront consultables en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune <https://www.asson.fr/>. Afin de permettre au public de déposer leurs observations, un registre sera à disposition en mairie **du 14 au 28 décembre 2023** (possibilité d'envoyer les remarques par mail à info@asson.fr). A l'issue de cette consultation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Zoom sur les travaux de Voirie 2023

Plusieurs chantiers de voirie ont été réalisés cette fin d'année 2023. Tout d'abord, la réalisation d'un trottoir rue de la Bastide permettant de sécuriser l'accès à l'abri bus situé devant la future zone artisanale jusqu'à l'école. Ces travaux ont été financés par le Département des Pyrénées-Atlantiques et la commune d'Asson et, le pluvial, par la Communauté de Communes du Pays de Nay.

D'autres travaux, réalisés par l'entreprise SOTRAVOS, ont été menés pour protéger les berges de l'Ouzom et en particulier la station d'épuration. L'enrochement avait en effet subi les crues de l'hiver dernier. Ces travaux ont été cofinancés par la commune d'Asson et la CCPN.

Enfin, les travaux liés au programme voirie 2023 ont permis de refaire l'enrobé d'une partie de la rue Labat et la rue des Arribarrouys. D'autres rues ou chemins ont fait l'objet d'une réfection : une partie du chemin de Sazie et de la rue de Las Grabes, le chemin de Monbru. Ces travaux, réalisés par l'entreprise LAPEDAGNE, représentent un coût total d'environ 72 000 € subventionnés à 35% par le Département. Précisons que l'utilisation de produits en partie recyclés (béton) devrait permettre à la commune de bénéficier d'un bonus écologique voirie de 10 % de la part du Département.

Chiens : obligations des propriétaires

Nous observons qu'il y a de plus en plus de chiens errants dans la commune. Afin d'éviter les nuisances, dégradations ou incidents qu'ils pourraient provoquer, la mairie alerte les propriétaires sur leurs responsabilités et rappelle que les chiens doivent rester sous le contrôle direct de leur maître et à proximité de lui. Conformément à la réglementation en vigueur, tout animal en état de divagation sera placé en fourrière sur intervention du maire et les frais de garde mis à la charge du propriétaire.



INFORMATIONS DIVERSES

Distribution de sacs poubelle : samedi 16 décembre 2023 de 9h30 à 11h30 en mairie

Pour les habitants de la commune ne bénéficiant pas du ramassage des ordures ménagères au porte à porte, des sacs poubelles de 50L leur permettant un dépôt dans les conteneurs qui leur sont réservés, seront distribués le samedi 16 décembre 2023, de 9h30 à 11h30 en mairie.

Vide Atelier Aquarelles chez Claudie et Jean-Luc DECROU : jusqu'au 18/12/2023

Depuis le 25 novembre et jusqu'au lundi 18 décembre 2023, Claudie et Jean-Luc DECROU organisent un vide-atelier chez eux, à Asson.

Vous pourrez y trouver des aquarelles de toutes tailles et à tous les prix : fleurs, paysages, montagne, (Pyrénées notamment), natures mortes, portraits...

Profitez de l'occasion pour vous faire un petit plaisir, à vous ou à l'un de vos proches, c'est une bonne période pour trouver des idées de cadeaux. Si vous êtes tenté(e), n'hésitez pas à prendre rendez-vous par tél (appel ou SMS) : 06 41 85 47 92 ou par mail : clodecron133@gmail.com

Centres de Loisirs :

Comme déjà annoncé dans un précédent bulletin, le coin des canailles sera fermé entre Noël et Nouvel-An mais accueillera vos enfants du 2 au 5 janvier 2024. Pensez à inscrire vos enfants avant le 21 décembre 2023.

Exposition : du 8 au 22 janvier 2024

La mairie d'Asson accueillera l'exposition itinérante de la Communauté de Communes du Pays de Nay présentant le futur espace culturel (espace fédérateur, médiathèque et cinéma). Celle-ci sera visible du 8 au 22 janvier 2024 aux heures d'ouverture habituelles de la mairie. L'ouverture du centre culturel est prévue en octobre 2024.

60 ans du zoo d'Asson : appel à vos « ZOOVENIRS » !

En 2024, le Zoo d'Asson fêtera ses 60 ans, un jubilé de diamant ! Afin de pouvoir illustrer cet événement, le zoo est à la recherche de photos ou de vidéos retraçant la période 1964 - 1990.

Il lance donc un appel à vos vieux albums de photos argentiques, à vos films Super8 et autres VHS pour enrichir des archives qui sont malheureusement pauvres sur cette période historique. Bien sûr, ce qui pourra leur être confié sera restitué après avoir été numérisé.

ASSON ANIMATION : découvrez les actualités

Didier BOURGEOIS a succédé à Michèle LARROUSSE à la présidence d'Asson ANIMATION. Nous lui renouvelons notre confiance pour faire tourner cette association qui permet à un nombre important d'administrés de s'adonner à leur passion préférée : Yoga, Pilates, Circuit training, Qi Gong, Aquarelle, Dessin, Scrapbooking, Encadrement, Occitan, Tarot, Mon moment magique, Sophrologie, Yoga du rire... il y en a pour tous les goûts ! Nous en profitons pour remercier chaleureusement Michèle LARROUSSE qui s'est investie dans cette association depuis sa création en 1990.

En plus des ateliers permanents, l'association organise des animations ponctuelles. Voici le programme du mois de janvier 2024 :

- Mercredi 3 janvier 2024, de 14h30 à 17h, salle de l'Isarce : après-midi **Jeux de société en famille**
Renseignements et inscription indispensable au 07 83 80 03 36
- Mercredi 10 janvier 2024, à 20h15, salle de l'Ouzom : atelier **Yoga du rire** (Contact : 06 85 78 68 50)
- Samedi 13 janvier 2024 (matin), salle des associations : nouvel atelier **Peinture sur porcelaine** (puis 1 samedi par mois les 10/02, 16/03, 06/04, 25/05, 15/06). Renseignements et inscription au 06 86 90 57 28
- Samedi 20 janvier 2024, de 14h30 à 18h, salle des associations : atelier **découverte d'écriture créative « les plumes Béarnaises »**. Renseignements et inscription au 06 86 59 77 98

Découvrez tous les ateliers et toutes les infos de l'association sur le site <https://asson-animation.com/>